



Message de l'île de La Réunion

Issu de la conférence "L'Union européenne et l'Outre-mer : Stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité" Ile de la Réunion, 07-11 juillet 2008

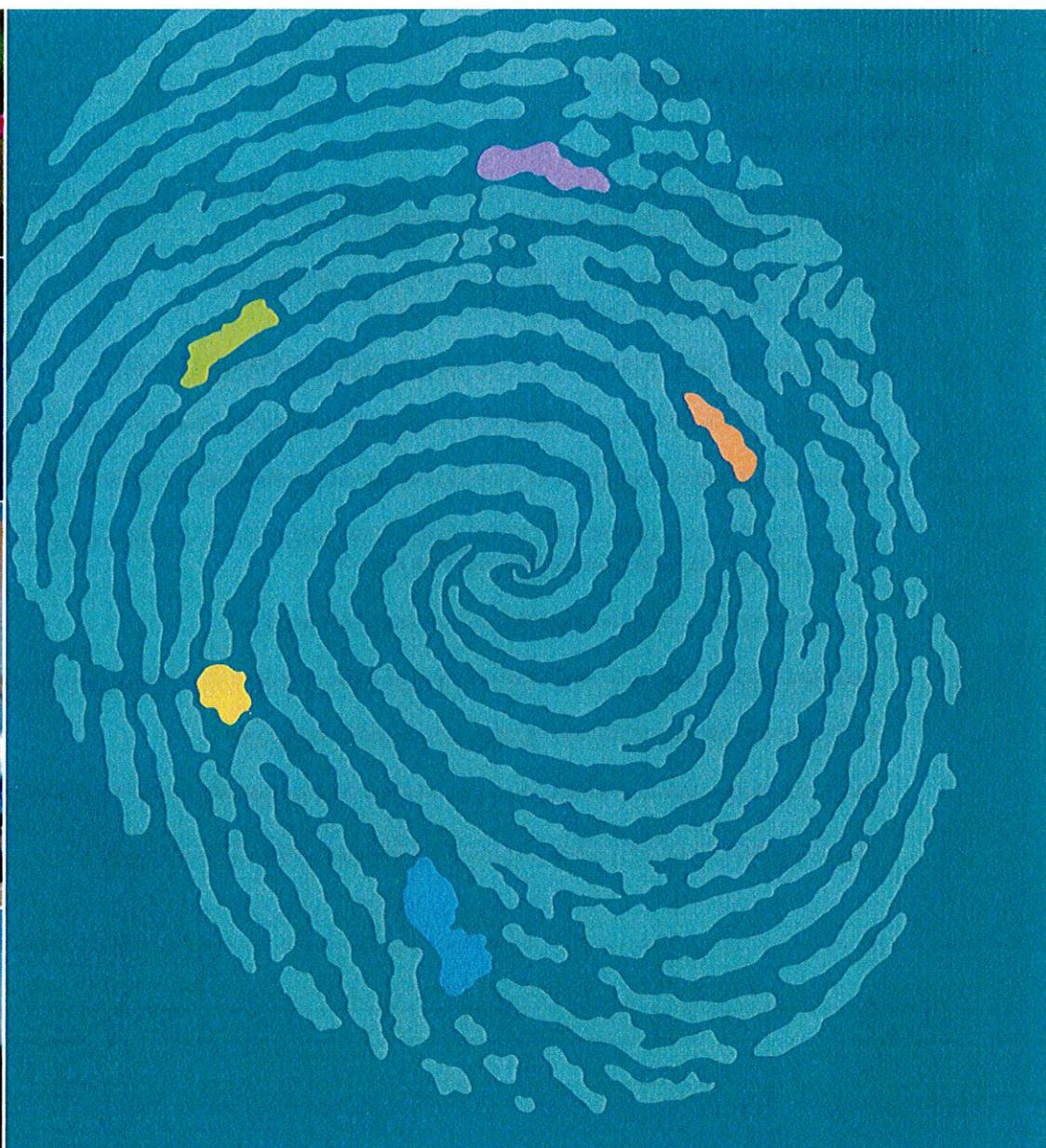


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
MESSAGE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION	4
RECOMMANDATIONS	8
A Comment nous adapter au changement climatique, augmenter la capacité de résilience des écosystèmes et réduire la vulnérabilité des cultures et des activités humaines ?	8
B Évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques : quel rôle joue-t-elle dans les stratégies de développement ?	10
C Quelles stratégies adopter pour faire face aux espèces introduites envahissantes (EEE) ?	11
D Comment renforcer le rôle de la société civile en matière d'environnement dans les RUP et PTOM ?	13
E Quelles stratégies pour la recherche sur le développement durable dans les RUP et les PTOM ?	14
F Quel partenariat adopter entre les RUP, les PTOM et les Etats membres et la Commission européenne pour promouvoir la protection des habitats et des espèces ?	16
G Comment réussir une révolution énergétique dans l'outre-mer européen ?	18
H Comment intégrer les défis de l'environnement marin de l'outre-mer dans les politiques de l'Union européenne ?	19
I Comment renforcer une coopération régionale face aux défis écologiques ?	20
J Quels mécanismes financiers durables pour faire face aux défis écologiques des RUP et des PTOM ?	21
K Vers une plate-forme de travail centrée sur les défis écologiques des RUP et des PTOM ?	21

INTRODUCTION

La conférence "L'Union européenne et l'Outre-mer : Stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité", s'est tenue à La Réunion du 7 au 11 juillet 2008 en tant qu'événement du calendrier officiel la Présidence française de l'Union Européenne.

Face au changement climatique et la perte de biodiversité, la conférence a réuni pour la première fois les représentants des 7 Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne (RUP) et des 21 Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM), ainsi que des délégués d'Etats membres de l'Union européenne, des institutions européennes, de certains Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), d'organisations internationales et régionales, d'instituts de recherche, de la société civile et du secteur privé.

La conférence avait deux objectifs. Elle visait d'une part à susciter une prise de conscience de la richesse écologique de l'outre-mer européen et des menaces auxquelles il est confronté, et d'autre part, à proposer une stratégie politique européenne capable d'y répondre par des actions concrètes sur l'adaptation au changement climatique, les énergies renouvelables, la conservation de la biodiversité et la gestion des écosystèmes.

Le présent Message, adopté par les participants, présente **21 propositions** pour les RUP, les PTOM et leurs régions du monde. Il est renforcé par des **recommandations en matière d'actions et de mesures issues des 11 tables-rondes et ateliers**, auxquels ont contribué plus de 400 personnes.

Conférence organisée par :

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
L'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC)
Conseil Régional de La Réunion
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales

Soutenue par :

Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes
Ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire



MESSAGE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Considérant que les 7 Régions Ultrapériphériques (RUP) et les 21 Pays et Territoires Européens d'Outre-mer (PTOM) de l'Union Européenne possèdent une biodiversité d'une importance exceptionnelle par comparaison avec celle de l'Europe continentale et qu'ils sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique;

Considérant aussi l'importance de la diversité sociale et culturelle de ces 28 entités européennes d'outre-mer (RUP et PTOM) et le fait que la biodiversité procure de nombreux biens et services qui sont l'une des principales sources de bien-être et de développement économique durable de ces territoires;

Considérant en outre le taux élevé d'endémisme dans les RUP et PTOM et la vulnérabilité de la biodiversité, en particulier face aux menaces que constituent les changements climatiques et d'autres facteurs environnementaux souvent interdépendants, comme les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation des ressources, la pollution et la destruction des habitats;

Tenant compte aussi des conséquences et des risques socio-économiques de ces menaces, et du besoin d'assurer la sécurité environnementale des populations humaines, en particulier mais pas exclusivement pour ce qui concerne leur approvisionnement alimentaire, leur santé et leur bien-être, ainsi que leur protection face à des phénomènes climatiques extrêmes;

Considérant que les RUP et les PTOM constituent, ensemble, le plus grand domaine maritime du monde;

Soulignant que l'Union européenne et ses Etats membres, qui sont confrontés à de nombreuses menaces similaires, ont une occasion historique de valoriser les atouts et l'expérience uniques des RUP et PTOM et d'avoir un impact positif important sur leur biodiversité et leur développement durable.

Prenant en compte :

- Les Communications de la Commission européenne du 26 mai 2005 "Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques" et du 12 septembre 2007 "Stratégie pour les régions ultrapériphériques : bilan et perspectives";
- Le Livre Bleu "Une Politique maritime intégrée pour l'Union européenne" et son plan d'action, adoptés par la Commission européenne le 10 octobre 2007;
- Le Livre Vert "Adaptation au changement climatique en Europe : les possibilités d'action de l'Union européenne", adopté par la Commission européenne en juin 2007;
- La Communication de la Commission européenne du 22 mai 2006 intitulée : "Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà", ainsi que les Conclusions du Conseil sur le même sujet du 18 décembre 2006;
- La déclaration finale des PTOM au Forum PTOM-UE de Nuuk en 2006, au cours duquel ils ont demandé une coopération renforcée avec l'Union européenne pour essayer de s'adapter au changement climatique et de gérer les océans et la biodiversité;
- L'élément sur les Territoires d'outre-mer du "Message de Paris" sur "l'Intégration de la Biodiversité dans la Coopération européenne au développement" approuvé par le Conseil « Affaires générales et relations extérieures » sur proposition de la Présidence finlandaise de l'UE en décembre 2006;
- La Résolution sur la "Politique Européenne et biodiversité d'outre-mer" adoptée au troisième Congrès mondial de la nature de l'UICN de Bangkok en 2004;
- Le Partenariat insulaire mondial (GLISPA) lancé lors de la 8ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Curitiba en 2006, et dont la stratégie a été adoptée à la 9ème réunion des Parties à la CDB, à Bonn en mai 2008, ainsi que les Programmes de travail de la CDB sur la biodiversité des îles, sur la biodiversité marine et côtière et sur les aires protégées;
- D'autres décisions récentes prises par la Conférence des Parties à la CDB, telles que celles concernant le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes et les aires protégées.

Les participants à la conférence « L'Union européenne et l'outre-mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité » réunis à l'Île de La Réunion du 7 au 11 juillet 2008 :

Expriment leur profonde gratitude à l'égard des autorités et des habitants de l'île de La Réunion pour leur généreuse hospitalité pendant la conférence. En outre, ils rendent hommage aux efforts pionniers engagés par La Réunion dans sa lutte contre le changement climatique et de la perte de biodiversité, en particulier en se fixant des objectifs ambitieux en matière d'énergie durable et de transport propre et en créant le Parc National de La Réunion;

Expriment leur gratitude à l'égard de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), du Conseil Régional de La Réunion et de l'Observatoire national des effets du réchauffement climatique (ONERC), qui ont collaboré étroitement et efficacement afin d'organiser cette première conférence rassemblant tous les RUP et PTOM européens, ainsi que des représentants d'autres îles, d'Etats membres de l'Union européenne, d'institutions européennes, des scientifiques, des organisations régionales et internationales et la société civile;

Expriment enfin leur gratitude envers la Présidence française de l'Union européenne pour le généreux soutien qu'elle a accordé à cette conférence, et pour l'avoir inscrite à son calendrier officiel;

Reconnaissent que la diversité biologique et culturelle est essentielle pour le développement durable à l'échelle mondiale;

Reconnaissent aussi le caractère unique du patrimoine naturel des RUP et PTOM européens, ainsi que les menaces qui pèsent sur celui-ci et les opportunités de développement durable qu'il peut offrir;

S'accordent donc sur une série de recommandations, détaillées en Annexe à ce Message, et invitent toutes les parties prenantes des RUP et PTOM européens (les institutions européennes, tous les Etats membres de l'Union européenne et en particulier les Gouvernements français, britannique, néerlandais, danois, espagnol et portugais, les autorités des RUP et des PTOM et toutes les autres organisations concernées) à mettre en œuvre les recommandations en notant que :

1. Il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation au sujet des PTOM et des RUP, spécialement au niveau européen, à propos de leur situation particulière, des risques auxquels ils font face et des opportunités qu'ils offrent.
2. La perte de biodiversité et le changement climatique ne peuvent être traités efficacement que si le lien entre populations, biodiversité et changement climatique est reconnu, ce qui exige la participation des décideurs politiques, de la société civile, des scientifiques, du secteur privé et du public. Un renforcement de capacité adapté aux besoins des RUP et PTOM et une meilleure communication entre la communauté scientifique, la société civile et les décideurs politiques sont essentiels pour développer des réponses appropriées. Les défis posés par les changements climatiques et par la perte de la biodiversité doivent être convenablement intégrés dans la « Stratégie pour les Régions Ultrapériphériques » de la Commission européenne et le prochain Livre Vert sur « les Relations Futures entre l'UE et les Pays et Territoires d'Outre-mer ».
3. L'implication de la société civile dans les processus de décisions environnementales au sein des RUP et PTOM nécessite un changement philosophique et de nouvelles approches, reflétés dans les politiques et les pratiques aux niveaux européen, régional, national et local. La capacité technique des organisations locales doit être améliorée, et leur capacité d'influencer les politiques doit être renforcée. Elles doivent pouvoir accéder à des mécanismes de financement spécialement adaptés. De plus, les consultations publiques doivent être rendues plus transparentes et accessibles.
4. Les RUP et PTOM devraient être servir d'avant-postes pour observer les phénomènes de changement global et leurs impacts, y compris sur la biodiversité, pour rechercher, évaluer et utiliser des solutions en matière de développement durable, notamment sur la gestion des écosystèmes, les espèces exotiques envahissantes, l'énergie et l'adaptation au changement climatique.
5. D'avantage de recherches multidisciplinaires dans les RUP et PTOM doivent être encouragées et financées, en particulier sur les liens entre changement climatique et bien-être humain, et sur le rôle que la biodiversité peut jouer dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Un plus grand échange de chercheurs doit être facilité entre pays européens, RUP et PTOM, et l'outre-mer doit être plus

MESSAGE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

efficacement pris en compte dans les programmes cadres européens de recherche.

6. Les RUP et les PTOM devraient identifier, sur la base de leur propre expérience, des actions innovantes visant à relever les défis liés au changement climatique et à la perte de biodiversité, et partager leurs expériences et bonnes pratiques avec le reste de l'Union européenne et avec leurs voisins régionaux.
7. Les Etats membres concernés et l'Union européenne devraient accorder plus d'attention aux défis spécifiques posés aux RUP et aux PTOM dans les négociations internationales sur le changement climatique et la biodiversité.
8. L'Union européenne, les RUP, les PTOM, les pays ACP et les Petits états insulaires en développement devraient s'unir face au changement climatique et à la perte de biodiversité, en participant activement à des initiatives internationales telles que le Partenariat insulaire mondial (GLISPA) et le Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique insulaire, la biodiversité marine et côtière et les aires protégées.
9. Des scénarios climatiques spécifiques pour chaque RUP et PTOM devraient être développés, en s'appuyant sur une modélisation à l'échelle régionale. Dans cette perspective, des évaluations de vulnérabilité et des plans d'adaptation au changement climatique devraient être développés dans tous les PTOM et les RUP. Ils devraient prendre en compte et impliquer tous les secteurs concernés, adapter les outils et méthodologies actuelles, et enfin prévoir un suivi efficace de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, et de leurs effets.
10. L'Union européenne et les Etats membres devraient faire une référence plus marquée aux RUP et PTOM dans le Livre blanc de la Commission européenne sur l'Adaptation au changement climatique en Europe et inclure les PTOM dans l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, en prenant en compte les impacts sur la biodiversité et sur les situations socio-économiques, ainsi que les risques de migrations environnementales.
11. Tous les projets de développement devraient être évalués du point de vue de leurs impacts sociaux et environnementaux dès les stades d'étude, et devraient prévoir des plans d'atténuation et de compensation s'ils sont nécessaires. Le respect de ces principes devrait conditionner l'attribution de financements publics. L'évaluation économique environnementale est un (mais pas la seule) outil important pour influencer les stratégies de développement et les processus de décision. La place de l'évaluation économique doit être renforcée et des processus efficaces pour la diffusion des résultats doivent être développés, avec des outils adaptés à la situation spécifique des PTOM et des RUP.
12. La qualité et la surface globale des aires protégées doivent être augmentées dans les PTOM et les RUP pour permettre une meilleure adaptation impacts du changement climatique. L'approche par écosystème devrait être appliquée en dehors des aires protégées, et le niveau de menace exercé par d'autres facteurs directs d'érosion de la biodiversité doit être réduit.
13. Il est urgent que les Etats membres de l'Union européenne et la Commission européenne, conjointement avec les RUP et les PTOM, établissent un dispositif volontaire de protection des espèces et des habitats s'inspirant de l'approche Natura 2000. Ce dispositif devrait être facilement accessible, flexible et adapté aux situations locales ; il devrait équilibrer les besoins de conservation et de développement et s'appuyer sur les mécanismes et outils existants. La mise en œuvre du dispositif devrait être basée sur un engagement local et un financement partagé.
14. Il est urgent de souligner l'importance de la conservation des espèces menacées, y compris en dehors des aires protégées. La priorité devrait être donnée aux espèces mondialement menacées, mais les taxons endémiques et/ou localement menacés doivent aussi recevoir l'attention nécessaire pour refléter la vulnérabilité particulière des écosystèmes insulaires. L'élaboration de plans de restauration et de gestion n'est qu'une première étape dans le processus, et elle doit être suivie d'une mise en œuvre effective.
15. La mise en réseau des parcs nationaux et des autres aires protégées existantes est essentielle pour harmoniser les programmes de suivi, renforcer les capacités, échanger les bonnes pratiques et mettre en commun les données.
16. Actuellement, les fonds environnementaux alloués à la conservation de la biodiversité ne sont pas suffisants. Un fonds spécifique pour la biodiversité devrait donc être créé pour financer les activités de conservation, les études de terrain et le travail de suivi, ainsi que des recherches sur la valeur

économique de la biodiversité. Des fonds fiduciaires («trust funds») sont nécessaires pour sécuriser les mesures de conservation à long terme.

17. L'impact environnemental des espèces exotiques envahissantes a tendance à être bien plus important dans les RUP et PTOM de l'UE qu'en Europe continentale, ce qui implique des risques socio-économiques importants et un impact disproportionné sur la biodiversité européenne au sens large. Les campagnes de sensibilisation auprès du public et des décideurs à tous niveaux sont d'une importance fondamentale pour améliorer la prévention et la gestion de ce problème. Les RUP et PTOM doivent être pleinement intégrés à la future stratégie sur les espèces exotiques envahissantes, et la cohérence des autres politiques et actions communautaires doit être améliorée. Des stratégies «espèces envahissantes» doivent être développées dans chaque RUP et PTOM, comportant des inventaires d'espèces envahissantes, et des systèmes de suivi et d'alerte précoce.
18. Les vastes zones côtières et marines des RUP et PTOM européens apportent à l'Union européenne et à ses Etats membres un éventail d'écosystèmes, de ressources halieutiques et d'espèces emblématiques remarquables et parfois uniques. Ces zones méritent d'être intégrées dans une vision stratégique à long terme intégrant les aspects biogéographiques. Pour faire face aux multiples pressions anthropiques telles que la surexploitation ou la pollution, elles ont besoin d'une attention particulière dans les politiques et les mécanismes de financement de l'UE, en particulier de la Politique maritime. Un bon suivi de l'environnement marin, fondé sur une base de données européenne cohérente, est essentiel pour la gestion durable des ressources naturelles et pour le développement de stratégies d'adaptation au changement climatique. L'identification et la protection des sites marins clés, la Gestion Intégrée des Zones Côtières à l'échelle régionale, les évaluations des stocks de pêche ainsi qu'un meilleur contrôle et une meilleure gestion des activités de pêche légales et illégales sont également cruciaux.
19. L'UE et ses Etats membres devraient considérer la politique énergétique comme un élément majeur de la lutte contre le changement climatique dans les RUP et PTOM et leurs espaces régionaux. Des stratégies pour l'autonomie énergétique doivent être développées dans chaque territoire, en prenant en compte les différences de démographie et d'activités socio-économiques. Elles doivent se baser sur une énergie durable, offrant une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre et une absence d'impact direct sur la biodiversité. Chaque territoire devrait chercher à développer une politique énergétique comprenant l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et leur stockage, et l'intégration de l'énergie durable dans les politiques d'urbanisme. Des outils spécifiques doivent être développés pour renforcer les capacités et mobiliser les acteurs des RUP et PTOM, à travers les agences de l'énergie, les entreprises privées, les centres de formation et de recherche & développement, ainsi que via des outils juridiques et fiscaux spécialement adaptés. Dans ce contexte, une mise en réseau régionale est cruciale pour partager les bonnes pratiques et mener des activités conjointes.
20. La coopération régionale est maintenant reconnue par l'ensemble des acteurs à la fois comme une opportunité et une responsabilité. Beaucoup d'enjeux liés à la biodiversité et au changement climatique sont traités plus efficacement au niveau régional, et la coopération régionale peut créer de nombreuses opportunités (co-développement, échange de bonnes pratiques, partage de compétences et de ressources, économies d'échelle, synergies, etc.) tout en renforçant la voix des RUP et des PTOM au niveau mondial. L'Union européenne, y compris selon les cas les Etats membres, les RUP et les PTOM, et les organisations internationales concernées devraient donc continuer à renforcer leur engagement dans les efforts de coopération régionale. Dans cette perspective, les politiques et les pratiques devraient faciliter et soutenir la coopération entre les RUP, les PTOM et leurs voisins, au travers de cadres juridiques appropriés, en améliorant l'échange d'informations et en renforçant le rôle des structures régionales et des institutions mondiales existantes.
21. Il est urgent d'agir pour le développement d'un réseau de parties prenantes pour renforcer les liens et offrir des possibilités d'échanges entre les différents acteurs qui travaillent sur les RUP et les PTOM. De plus la création d'un tel réseau permettrait de promouvoir la connaissance des politiques et des mécanismes financiers déjà existants, d'encourager les initiatives thématiques à l'échelle de tous les RUP et PTOM, et de mettre en œuvre le Message de l'île de la Réunion. Compte tenu de l'existence de plusieurs plates-formes opérationnelles, il faut identifier un mécanisme de valeur ajoutée qui optimise l'efficacité d'ensemble.

B Évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques : quel rôle joue-t-elle dans les stratégies de développement ?

Recommandations

1. Intégrer l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques dans l'évaluation de tous projets, programmes et politiques de développement affectant les RUP et les PTOM;
2. Utiliser des techniques pragmatiques, pratiques et adaptées aux conditions des RUP et des PTOM pour l'évaluation économique au niveau des projets et des programmes;
3. Contribuer aux exercices internationaux d'économie environnementale (par ex. la deuxième étape de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité - TEEB);
4. Améliorer les communications en direction des parties prenantes et des décideurs, et entre eux, en soulignant les liens entre pauvreté, biodiversité, services écosystémiques et changement climatique, y compris la nécessité d'intégrer les questions de biodiversité aux processus d'aide au développement et, le cas échéant, aux Plans et Stratégies nationaux de réduction de la pauvreté (NPRS);
5. Assurer que de bonnes données scientifiques soient collectées, y compris par les gouvernements, et intégrées dans des bases de données géo-référencées liant les données socio-économiques et les données écologiques;
6. Offrir des opportunités de formations et de mises en réseau adaptées aux besoins des PTOM et des RUP, en particulier aux îles et aux autres pays qui auraient des capacités limitées. La mise en réseau devrait être particulièrement encouragée parmi les RUP et PTOM et les autres îles et territoires de leurs espaces régionaux qui font face à des difficultés similaires;
7. S'accorder avec d'autres partenaires, en particulier des institutions financières internationales (comme la Banque mondiale ou d'autres Banques régionales de développement) pour assurer la prise en compte de la biodiversité dans les projets et programmes financés au profit de petites îles.

Projets spécifiques

1. Evaluer les options pour compenser les pertes de biodiversité et de services écosystémiques causées par des projets de développement. Les résultats de l'étude pourront servir de documentation pour soutenir le développement d'une nouvelle réglementation européenne;
2. Etablir des projets pilotes régionaux dans les RUP et PTOM pour renforcer les capacités d'utiliser l'évaluation économique et de l'intégrer dans les politiques et les décisions en matière de biodiversité et de ressources naturelles. En particulier, des projets pilotes devraient impliquer l'évaluation économique de bassins versants, de récifs de corail, de mangroves, de forêts et d'autres écosystèmes, ainsi que l'évaluation de l'impact économique des espèces envahissantes et des pratiques non durables de gestion des ressources naturelles. Les projets pilotes devront développer des méthodologies et des formations permettant le transfert des enseignements à d'autres îles et régions. Dans le cadre du développement de bonnes pratiques d'évaluation économique, les projets devront aussi évaluer la possibilité d'utiliser des techniques de transferts de bénéfices.



C Quelles stratégies adopter pour faire face aux espèces introduites envahissantes (EEE) ?

Recommandations à toutes les parties prenantes

1. Il est fondamental de renforcer la sensibilisation et de faire évoluer l'attitude des décideurs aux niveaux local, national et européen, dans le secteur de l'industrie et du commerce et dans le grand public, pour traiter des problèmes d'espèces exotiques envahissantes dans les RUP et PTOM. Des campagnes de communication ciblées doivent montrer comment la prévention et le contrôle de ces espèces font partie intégrante de la conservation de la biodiversité et apportent des avantages durables aux communautés et à l'économie en sauvegardant les services et les fonctions des écosystèmes;
2. Renforcer la coopération et les capacités interrégionales et intra-régionales est essentiel pour réaliser des actions en temps utile et d'un bon rapport coût/efficacité. Ces efforts devront s'appuyer autant que possible sur des mécanismes régionaux et des outils pratiques existants, tels ceux développés par le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP). Le partage des informations pour anticiper de nouvelles menaces, alerter les territoires voisins et pour fournir un appui technique, devrait être perçu comme un élément clé de la solidarité européenne et régionale;
3. Assurer la cohérence entre les politiques de prévention des RUP et PTOM et les législations sur le commerce extérieur et les marchés intérieurs, et intégrer cette prévention dans les importations, les exportations, la gestion des points d'entrée (y compris le commerce, le fret maritime et le transport aérien) et les introductions internes (y compris les mouvements entre îles et entre les îles et le continent).

Recommandations spécifiques à l'intention de la Commission européenne

1. Intégrer pleinement les RUP et les PTOM à la future Stratégie de l'UE sur les Espèces exotiques envahissantes et s'assurer de la coordination et de la cohérence entre toutes les politiques et actions communautaires concernées;
2. Développer d'urgence pour les RUP des mesures juridiques strictes en conformité avec l'Article 30 du Traité pour empêcher les introductions d'espèces nuisibles pour la biodiversité (par exemple par l'utilisation de techniques adaptées de listes d'espèces);
3. Soutenir le développement d'inventaires des EEE reliés en réseau, et de systèmes de suivi et d'alerte rapide dans tous les RUP et PTOM, qui s'appuient sur des précédents tels que DAISIE (Developing Alien Invasive Species Inventories for Europe), et qui couvrent les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins;
4. Soutenir des recherches coordonnées en appui à une planification et une prise de décisions informées (par exemple : analyses de risques tenant compte du changement climatique, application de l'analyse économique environnementale à des activités comportant un risque d'introduction ou de diffusion d'EEE, analyse des rapports coûts avantages pour identifier les programmes de contrôle des EEE offrant le meilleur bilan possible pour un coût minimal);
5. Intégrer la question des espèces exotiques envahissantes dans tous les mécanismes de financement pertinents : renforcer en particulier le soutien financier aux programmes de prévention, de réaction rapide, et de contrôle à long terme et de restauration liés aux EEE, et permettre le financement de programmes couvrant des régions biogéographiques entières (pouvant inclure des pays ou territoires hors RUP et PTOM).



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES ET DES ADMINISTRATIONS LOCALES

Recommandations spécifiques à l'intention des États Membres et des administrations locales

1. Développer une "stratégie espèces exotiques envahissantes" pour chaque RUP et PTOM, avec des dispositions de coordination intersectorielle et une pleine participation de toutes les parties prenantes;
2. Renforcer le cadre juridique, les ressources humaines et les équipements et infrastructures nécessaires pour assurer un contrôle efficace des frontières, y compris les capacités en matière taxinomique;
3. Intégrer des mesures de renforcement de la résilience des écosystèmes dans les plans sectoriels et les instruments ayant un impact sur des écosystèmes terrestres et aquatiques, et éviter que les programmes d'aménagement de paysages et autres activités de gestion foncière n'utilisent des espèces connues comme invasives dans des environnements comparables;
4. Établir des priorités pour l'amendement ou le développement de règles juridiques fournissant une base légale solide pour l'éradication ou le contrôle des espèces exotiques envahissantes existantes, y compris des populations d'animaux féroces et d'animaux errants vivant à l'état sauvage, et développer des mécanismes de concertation et des supports d'information visant à résoudre les conflits d'intérêts;
5. Prendre des mesures urgentes pour (re-)créer des sanctuaires pour des espèces menacées sur les petites îles où il est encore considéré comme possible d'éradiquer les plantes et animaux introduits et de sauvegarder une biodiversité unique au monde.

D Comment renforcer le rôle de la société civile en matière d'environnement dans les RUP et PTOM ?

Recommandations à l'intention de l'Union européenne et des agences nationales

1. Renforcer et approfondir la participation de la société civile dans les processus européens de définition des politiques et de prise de décision;
2. Définir des mécanismes européens de financement et des stratégies d'information qui soient accessibles à une plus large gamme d'organisations de la société civile dans les RUP, les PTOM et les PEID, et qui répondent mieux au besoin d'action à long terme pour traiter des grandes questions d'environnement et de changement climatique, incluant :
 - une meilleure diffusion d'informations sur les possibilités de financements,
 - l'introduction d'un mécanisme de subvention pour les petits projets,
 - la simplification des procédures de candidature, de gestion et de rapports,
 - l'apport d'un meilleur soutien pour les coûts opérationnels et administratifs,
 - l'introduction de mécanismes de financement à long terme,
 - l'élargissement des critères d'éligibilité pour inclure des formes d'organisation traditionnelles et autochtones de la société civile.

Recommandations à l'attention des agences nationales

1. Faciliter la mise en œuvre des politiques et des mécanismes de financement européens de manière à soutenir la participation de la société civile par des communications efficaces, un soutien technique et des procédures d'allocation équitables et transparentes;
2. Améliorer au besoin la transparence et l'efficacité des consultations publiques dans les RUP et les PTOM grâce à :
 - des processus plus systématiques pour identifier les parties prenantes et communiquer avec elles,
 - une facilitation plus efficace des contributions de la société civile, y compris celles d'individus non associés à une organisation officielle,

- une plus large diffusion des résultats de consultations publiques, et
 - une prise en compte complète des résultats des consultations.
3. S'assurer que les organisations de la société civile aient accès à l'information dont elles ont besoin pour jouer leur rôle de manière efficace, notamment des informations régulières au sujet des processus et des conclusions des rencontres et agendas internationaux et intergouvernementaux.

Recommandations aux organisations dans la société civile des RUP et des PTOM

1. Augmenter la capacité technique et la capacité à influencer les politiques publiques, à travers :
 - le développement et le renforcement de réseaux d'organisations de la société civile aux niveaux local, régional, national et européen;
 - le développement de partenariats et d'alliances stratégiques entre :
 - des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes de recherche
 - des organisations de la société civile et le secteur privé
 - la société civile locale et des organisations internationales
 - la mise à jour constante des connaissances techniques au sein des organisations de la société civile pour permettre une influence efficace sur les politiques publiques et des partenariats de mise en œuvre;
 - des efforts constants pour s'intégrer et communiquer avec la gamme complète des acteurs de l'environnement.

Recommandations à tous les acteurs

1. Concevoir, financer et mettre en œuvre des projets visant à valoriser et diffuser les leçons et les bonnes pratiques liées à la participation de la société civile, à tous les niveaux.

E Quelles stratégies pour la recherche sur le développement durable dans les RUP et les PTOM ?

Recommandation générale

Accroître significativement la quantité et le champ des recherches menées sur la conservation de la biodiversité, sur l'adaptation au changement climatique et sur le développement durable dans les RUP et les PTOM.

Recommandations spécifiques

1. Développer une approche globale des enjeux de recherche des RUP et PTOM pour assurer une cohérence aux actions mises en œuvre à l'échelle locale et régionale;
2. Encourager la mobilisation de représentants de la société civile en les impliquant dans l'élaboration de programmes de recherche;
3. Communiquer plus efficacement les résultats des recherches aux décideurs politiques et à la société civile, en ne les réservant pas à la publication dans les revues scientifiques; et créer des mécanismes financiers adaptés à cet objectif;
4. Traduire les résultats des recherches en politiques publiques, particulièrement en ce qui concerne l'aménagement du territoire et le développement économique;
5. S'assurer que les politiques suprarégionales (Etats, Europe, conventions internationales) reflètent les besoins des populations locales et ne portent pas atteinte aux écosystèmes locaux ;
6. Optimiser les recherches développées dans les RUP et PTOM en favorisant les synergies et les complémentarités, de façon à surmonter les inconvénients découlant de leur isolement, de leur fragmentation, et de leur taille souvent modeste;
7. Assurer que les politiques publiques fournissent les ressources financières et les moyens indispensables en matière de recherche pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation aux changements environnementaux globaux dans les RUP et PTOM.

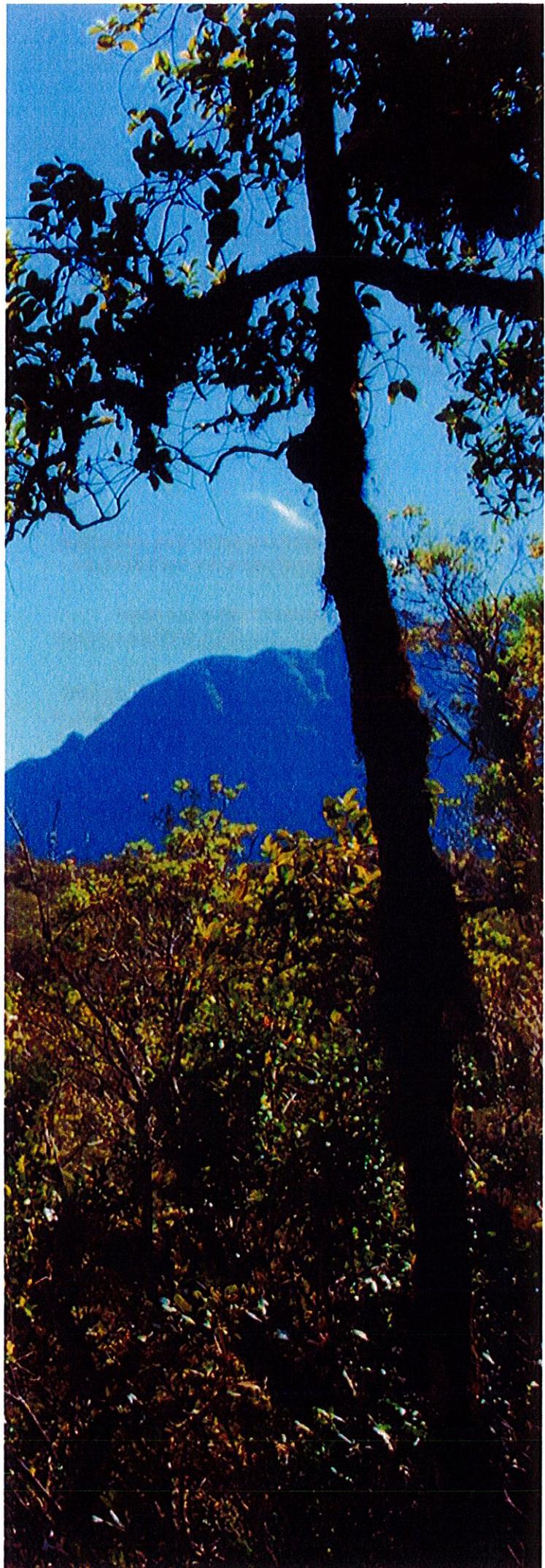
Recommandations en matière d'organisation, de financements et d'outils spécifiques

1. Mettre en place des programmes de suivi à long terme, et des indicateurs biologiques et socio-économiques adaptés aux contraintes spécifiques des RUP et PTOM, pour mesurer, modéliser et prévoir l'impact des changements globaux sur les écosystèmes et sur le développement socio-économique. Rendre ces données accessibles et exploitables par tous (interopérabilité des bases de données et portails internet collaboratifs);
2. Organiser une recherche coordonnée sur l'impacts du changement climatique sur la biodiversité dans les RUP et PTOM;
3. Encourager et financer le dialogue et la collaboration entre les programmes de recherche des RUP et des PTOM (par exemple Net-Biome), et des initiatives similaires visant à établir des priorités de recherche aux niveaux régional et international (par exemple le consortium des universités des PEID);
4. Créer des structures d'accueil et de facilitation administrative (harmonisation des cadres juridiques pour faciliter les permis de travail, et les visas le cas échéant, etc.) pour favoriser les échanges entre chercheurs, en particulier entre les RUP et PTOM, et entre ceux-ci les Etats membres de l'Union européenne;
5. Développer des protocoles communs sur la manière de conduire la recherche et d'en communiquer les résultats aux territoires et aux communautés étudiés;
6. Faire l'inventaire des ressources humaines nécessaires pour les programmes de recherche, et pour la lutte contre - et l'adaptation aux - changements climatiques ;
7. Améliorer la coopération et les échanges avec l'ensemble des acteurs pertinents actifs sur le terrain (populations locales, naturalistes, ONG, étudiants, gestionnaires d'aires protégées, etc.);

8. Intégrer plus efficacement les RUP et PTOM dans les programmes cadres européens de recherche et s'assurer que les financements européens concernés puissent être effectivement utilisés pour faire les recherches prioritaires dans les RUP et PTOM (points de contacts régionaux, représentation dans les comités de programmes, fonds spécifiques, etc.) ;

Besoins de recherches spécifiques

1. Entreprendre des études approfondies des impacts des changements globaux sur la biodiversité et sur le développement local de chaque RUP et PTOM;
2. Entreprendre d'urgence des recherches et des actions de conservation pour les écosystèmes les plus sensibles (zones de montagne insulaires, côtes et récifs, régions arctiques et subantarctiques);
3. Développer des méthodologies communes pour assurer le suivi du changement climatique et de la biodiversité dans les RUP et PTOM;
4. Mener des recherches interdisciplinaires sur le rôle de la biodiversité comme indicateur et comme facteur d'adaptation aux changements globaux;
5. Mener des recherches pour mettre au point des méthodes et des outils de gestion et de conservation de la biodiversité;
6. Mener des recherches pluridisciplinaires, à long terme, sur les interactions entre sociétés humaines, écosystèmes naturels et milieux exploités soumis au changement climatique;
7. Développer un programme de recherche à grande échelle qui fédère toutes les parties prenantes concernées par des RUP et des PTOM, et qui tient compte des spécificités des différents territoires, pour contribuer à proposer des réponses mondiales aux changements globaux.



F Quel partenariat adopter entre les RUP, les PTOM et les Etats membres et la Commission européenne pour promouvoir la protection des habitats et des espèces ?

Recommandations pour la création d'un mécanisme volontaire pour la conservation des habitats et des espèces

1. L'approche devra d'abord se situer à un niveau biogéographique large, puis être adaptée aux conditions locales;
2. Le schéma retenu devra permettre d'intégrer des outils contractuels ainsi que des approches réglementaires, et les outils existants devront être utilisés (par exemple, les approches de la CDB ou de l'UICN);
3. Natura 2000 devra être vu comme une source d'inspiration, mais pas nécessairement comme un modèle d'application directe;
4. Le projet devra être basé sur la sélection des sites d'un intérêt particulier plutôt que sur des aires protégées spécifiques (mais celles qui existent déjà devront pouvoir en faire partie), et devra être fondé sur des critères scientifiques et, le cas échéant, éthique. Les critères pour la sélection des sites devront prendre en compte le haut niveau d'endémisme ainsi que la représentativité des habitats et des espèces. La sélection des sites devra s'appuyer sur des méthodologies éprouvées, telles que les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) de BirdLife et les Zones clés pour la biodiversité de Conservation International;
5. Le projet devra veiller à sa pertinence dans le contexte particulier des îles et notamment des petites îles;
6. Tout mécanisme financier devra être simple d'accès (via des systèmes d'information liés aux connaissances); et des points focaux clairement identifiés et accessibles sont nécessaires à Bruxelles;
7. Les autorités locales auront un rôle majeur à jouer, tant pour la décision d'entrer dans le schéma que pour assurer sa mise en oeuvre; l'engagement volontaire des autorités locales est crucial pour le succès du projet;
8. La société civile devra participer au projet;
9. Un renforcement de capacités est nécessaire;

10. Le projet devra permettre une plus large collaboration régionale, au delà des RUP et des PTOM;
11. Le projet devra prendre en compte le manque de données, qui ne doit pas empêcher sa mise en oeuvre;
12. Le projet bénéficierait d'un organe ou d'un mécanisme de coordination.

Conservation des espèces

1. L'utilisation cohérente des Listes rouges aux différentes échelles est importante pour définir les priorités, et leur mise à jour régulière est essentielle;
2. Le financement est un point clef pour la mise en oeuvre;
3. Il faut absolument faire un meilleur usage des études et des méthodes existantes (UICN, etc.);
4. La gestion des espèces exotiques envahissantes est un volet important de la stratégie;
5. Il faut adopter une approche spécifique pour les espèces migratrices;
6. En plus de la définition de plans de protection, il y a un grand besoin d'éducation environnementale, accompagnée des contrôles nécessaires;
7. Les espèces et leur distribution peuvent être utilisées comme indicateurs des impacts du changement climatique et pour identifier de futurs refuges potentiels;
8. L'approche par espèces est aussi un moyen de renforcer la coopération entre les RUP et les PTOM;
9. L'Union européenne et les Etats membres devraient représenter non seulement les RUP mais aussi les PTOM dans les forums internationaux sur la protection des espèces (CITES, CMS, etc.).

Travail en réseau entre parcs nationaux existants et autres aires protégées

1. Toutes les aires protégées, et pas seulement les parcs nationaux, devraient avoir la possibilité de se joindre au réseau;
2. Une attention particulière devrait être portée aux petites îles;
3. Le réseau doit être pérenne (et donc pas trop ambitieux);
4. Le renforcement des capacités des gestionnaires est un sujet clef (en particulier dans les petites îles);
5. Le réseau devrait avoir une orientation thématique plutôt que géographique;
6. La mise en réseau pourrait être intégrée dans le projet volontaire;
7. La mise en réseau pourrait permettre de suivre les impacts du changement climatique sur la biodiversité;
8. Une plus grande attention devrait être portée au développement d'un cadre juridique pour les parcs nationaux, où et quand cela s'avère nécessaire.



G Comment réussir une révolution énergétique dans l'outre-mer européen ?

Recommandations

1. Mener des études d'impact environnemental, social et économique de toute stratégie énergétique proposée dans un RUP ou un PTOM. Le réchauffement climatique est un élément à prendre en compte. D'autres éléments incluent le développement de stratégies énergétiques adaptées aux populations et au niveau de vie des RUP et PTOM, un accès à l'électricité (développement des réseaux électriques), la sécurisation des besoins de la population, la création d'emplois et les coûts environnementaux;
2. Impliquer les compagnies d'électricité locales ou d'autres fournisseurs d'énergie dans une politique volontariste de développement d'énergies renouvelables sans émissions de gaz à effet de serre (ex : couverture des besoins électriques à hauteur de 50% par les énergies propres en 2020) et sans impact négatif sur la biodiversité, mais aussi de maîtrise des consommations électriques (y compris celles des particuliers, des entreprises et du tourisme) pour atteindre l'efficacité énergétique;
3. Adapter les réglementations locales et les projets d'aménagement urbain pour qu'ils tiennent compte de la problématique énergétique : par exemple, en développant la régulation thermique des bâtiments avec le chauffage solaire de l'eau, l'isolation des murs et des toits et le triple vitrage. Créer des éco-quartiers ou éco zones industrielles qui adoptent des approches intégrées prenant en compte la dimension énergétique et les besoins de transport;
4. Mettre en place des plans de financement pérennes impliquant les gouvernements et les institutions financières locales (agences de développement) et européennes (Banque Européenne d'Investissement), avec des prêts bonifiés adaptés aux besoins et des fonds d'investissement pour renforcer les fonds d'origine locale (private equity). Pour ce qui concerne les populations, des subventions ou des mécanismes fiscaux peuvent aider à diffuser les bonnes pratiques. Ceci entraînera des impacts considérables dans les secteurs du bâtiment (neuf et réhabilité) et des transports (promotion de moyens de transport collectifs durables). La

baisse du coût des solutions énergétiques performantes passe par des économies d'échelle;

5. Mettre en place un cadre institutionnel capable de répondre aux défis climatique et énergétique, en recourant à des groupes de travail mobilisés à la fois sur une perspective de long terme et sur des actions à moyen terme (2010 – 2015) et en accordant la priorité au transfert de savoir-faire et de technologies. Des agences spécialisées dédiées à la mise en œuvre de l'efficacité énergétique sur le terrain et à la maîtrise de la consommation énergétique doivent être mises en place (« unités efficacité énergétique ») au sein des ministères ou dans les compagnies d'électricité. La mise en réseau de ces agences peut contribuer à la recherche d'une efficacité maximale, par le partage des expériences;
6. Favoriser le travail en réseau dans les régions insulaires (ex : programmes de coopération dans l'océan Indien) pour partager les bonnes pratiques et mener des activités communes (ex : formation des cadres, bureaux de recherches). Les observatoires de l'énergie offrent aussi des possibilités de collaboration (développement d'outils, suivi de plans d'actions).



H Comment intégrer les défis de l'environnement marin de l'outre-mer dans les politiques de l'Union européenne ?

Recommandations

1. Définir une vision stratégique à long terme qui intègre les aspects biogéographiques, via des mécanismes et des politiques de financement européens tels que la Stratégie RUP, le régime d'association des PTOM et la Politique Maritime Européenne, et qui reflète l'importance considérable des espaces marins des RUP et PTOM et des services écosystémiques qu'ils fournissent;
2. Etablir et soutenir financièrement une approche écorégionale pour prioriser les actions de conservation (recherche et gestion) dans les RUP et les PTOM, qui engagera activement les communautés locales, les pêcheurs et les ONG (par exemple en renforçant le Programme POSEI sur la pêche avec un autre sur la biodiversité marine);
3. Concevoir un outil ou un instrument spécifique pour construire, gérer et protéger un réseau représentatif de sites marins et côtiers clés dans les RUP et PTOM, en complément de la Directive Marine existante. Appuyer le travail de conservation des ONG locales;
4. Pleinement intégrer la Gestion intégrée des zones côtières comme un volet à part entière de la politique régionale des entités insulaires;
5. Etablir un programme spécifique sur la gestion intégrée des zones côtières et marines des RUP et PTOM, en créant un forum conjoint destiné à partager les bonnes pratiques et à développer des outils et des projets pilotes sur la planification intégrée;
6. Augmenter la résilience des écosystèmes marins pour limiter l'impact du changement climatique, en traitant les pressions anthropiques directes telles que la pollution, les apports de matière organique et les activités d'extraction;
7. Renforcer l'approche et la sensibilisation du grand public pour susciter une prise de conscience sur l'importance des domaines marins des RUP et des PTOM et des PEID, leur importance patrimoniale et les défis qu'ils représentent; notamment à travers le système éducatif, les formations et un travail de terrain avec les ONG;
8. Renforcer la coopération régionale à travers les politiques régionales et de développement;
9. Promouvoir la création d'un mécanisme de gouvernance qui renforce la participation de la société civile locale et du secteur privé et établir des mécanismes régionaux de dialogue entre les différents acteurs et secteurs, pour renforcer la cohérence du développement maritime et côtier (par ex : tourisme, aquaculture, transport maritime, pêche, énergie, etc.);
10. Veiller à une meilleure prise en compte des espèces marines emblématiques des RUP et des PTOM dans les Listes rouges, tout en reconnaissant que les espèces migratrices marines dépendent aussi d'autres juridictions, ce qui implique que l'Union européenne doit travailler dans un contexte plus large;
11. Augmenter la coordination et la cohérence des différentes lignes budgétaires européennes au niveau politique, avec une claire définition des objectifs;
12. Devant la prolifération des systèmes de certification et d'éco-labelisation, mener des négociations intra et interrégionales pour adopter une approche commune.

I Comment renforcer une coopération régionale face aux défis écologiques ?

La Politique commune des Pêches et la gestion durable des ressources halieutiques

1. Réaliser des évaluations de stock, en tant qu'élément clé d'une pêche durable, avec une attention particulière pour les espèces d'eau profonde, ainsi que pour les espèces migratrices, exotiques, démersales et pélagiques. La recherche et la collecte des données doivent être coordonnées au niveau régional;
2. Adopter une approche biogéographique de la gestion des ressources halieutiques;
3. Conduire une étude d'impact environnemental pour toute nouvelle activité de pêche ou d'aquaculture;
4. Augmenter la participation des RUP et PTOM dans les processus de décisions européens en matière de pêche;
5. Assurer un renforcement de capacités dans les RUP et PTOM, pour assurer une meilleure participation et négociation dans les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et des mécanismes similaires;
6. Sensibiliser la société civile aux défis de la gestion des pêches;
7. Envisager pour les RUP la création d'un Conseil centralisé ou de plusieurs Conseils consultatifs régionaux (CCR), et évaluer les thèmes pertinents pour les PTOM et les options possibles pour assurer leur représentation;
8. Renforcer ou établir une approche multilatérale pour le contrôle de la pêche illégale, non réglementée et non rapportée (INN) et une coopération régionale pour la surveillance et le contrôle. Envisager d'étendre à d'autres régions le programme très efficace et financé sur fonds européens qui existe dans l'océan Indien;
9. Étendre la récente interdiction européenne de débarquement des prises de pêche illégales à ceux des RUP et PTOM où elle ne s'applique pas encore;
10. Assurer un soutien politique et financier à la pêche artisanale locale.

Recommandations

1. L'UE et ses Etats membres devraient faciliter la mise en réseau et la collaboration, en:
 - promouvant ou créant des cadres juridiques appropriés, qui permettent la participation des RUP et PTOM dans des programmes régionaux;
 - offrant des possibilités d'échanges réguliers d'informations et d'expériences, y compris via des systèmes de communication peu coûteux;
 - travaillant avec les institutions et les processus existants dans les régions, tout en aidant à leur renforcement;
2. L'UE et ses Etats membres devraient faire en sorte que leurs instruments et compétences (pôles d'excellence, mécanismes de financement et autres) soient mis à la disposition de leurs partenaires au sein des régions, par le biais d'une communication plus efficace;
3. Les processus de coopération régionale devraient renforcer et utiliser les expertises existantes et favoriser le partage d'expériences, de compétences et de ressources;
4. La coopération régionale devrait reposer sur la formulation de priorités régionales, et les acteurs devraient les adresser aux bailleurs potentiels;
5. Les institutions scientifiques et universitaires, les organisations de la société civile et le secteur privé devraient pleinement jouer leur rôle dans la coopération régionale en créant et en encourageant des partenariats;
6. Tous les acteurs devraient tirer parti des opportunités offertes par des institutions et des initiatives globales telles que GLISPA et l'UICN, qui ont montré leur capacité à créer des synergies et des réseaux.

J Quels mécanismes financiers durables pour faire face aux défis écologiques des RUP et des PTOM ?

Les participants demandent à l'Union européenne de travailler étroitement avec les Etats membres ainsi qu'avec les acteurs des RUP et PTOM pour :

1. Créer un fonds dédié à la protection de la biodiversité permettant d'offrir un appui financier supplémentaire à des mesures de conservation, des études de terrain et un suivi de la biodiversité, ainsi qu'à des recherches en économie sur les services écosystémiques permettant de montrer leur importance aux preneurs de décisions;
2. Réviser les fonds actuellement accessibles aux les RUP et PTOM et leurs critères d'allocation, dans le but d'augmenter leur cohérence avec le développement durable;
3. Evaluer les impacts sociaux et environnementaux de tous les projets et programmes de développement dès la phase initiale et lors de l'évaluation, et prévoir des plans d'atténuation et de compensation s'ils sont nécessaires. Le respect de ces principes doit conditionner l'attribution de financements publics;
4. Etablir des instruments financiers pour les petits projets, en déléguant les processus de sélection des projets éligibles au niveau local;
5. Sensibiliser les différents niveaux de la société civile et des autorités à la valeur économique de la biodiversité et des services écosystémiques;
6. Renforcer l'efficacité des consultations publiques en améliorant les processus locaux;
7. Créer une unité de support dans les RUP et PTOM pour la préparation des dossiers de programmes et de projets à soumettre aux bailleurs;
8. Créer des fonds fiduciaires (trust funds) pour assurer à long terme la gestion des aires protégées ainsi que d'autres mesures de conservation.

K Vers une plate-forme de travail centrée sur les défis écologiques des RUP et des PTOM ?

Face au changement climatique et à la perte de biodiversité dans les RUP et PTOM, les participants reconnaissent le besoin urgent d'un réseau ouvert et flexible, visant en particulier à :

1. Contribuer à renforcer la prise de conscience de tous les acteurs sur les défis spécifiques auxquels les RUP et PTOM ont à faire face;
2. Soutenir et renforcer les relations, les échanges et les initiatives entre acteurs, y compris les responsables politiques, les scientifiques, le secteur privé, la société civile et les nombreux réseaux qui existent déjà aux niveaux local, régional, national et européen;
3. Identifier les défis clés et établir des initiatives thématiques à l'échelle de tous les RUP et les PTOM, prenant en compte celles qui existent déjà aux niveaux local, régional, national et européen;
4. Faciliter le dialogue entre tous les acteurs concernés pour atteindre un consensus sur les politiques à mettre en œuvre au niveau européen et sécuriser leur financement;
5. Suivre la mise en œuvre du Message de l'île de la Réunion et organiser les prochaines étapes du travail aux côtés de tous les acteurs concernés, et éventuellement organiser une nouvelle conférence;
6. Compte tenu de l'existence de plusieurs plates-formes opérationnelles, un mécanisme doit être identifié qui optimise l'efficacité d'ensemble.

MESSAGE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

